



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

absents excusés représentés : 6

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022

L'an 2022, le **23 juin à 20H30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Ludovic BRIEY, Patrice KOUAMA, Christophe-Reynald MICHEL, Olivier VAGNEUX

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Jérôme DUEZ donne pouvoir à Marie-Lucie CHOISNARD, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Alexis TEILLET, Eric HUIBAN donne pouvoir à Roxane NÉE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Lydia BERNET donne pouvoir à Bruno GUILLAUMOT, Alexis IZARD donne pouvoir à Christophe-Reynald MICHEL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe-Reynald MICHEL

N° 16/148

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°16/148
DU JEUDI 23 JUIN 2022

Urbanisme

ACQUISITION DE 10 BOXES (LOTS 1 A 6, 8 A 10 ET 12) AU 78 AVENUE CHARLES DE GAULLE - ABORDS DE L'ANCIEN CINEMA EXCELSIOR

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 27/06/2022

ID : 091-219105897-20220623-DELIB2022148-DE

SLO

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 novembre 2016 par le Conseil Territorial de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre, modifié le 29 juin 2019,

VU la dernière négociation entre la ville et le propriétaire du bien (Lots n°1 à 6, 8 à 10 et 12), en date du 3 mai 2022 d'acquérir le bien constitué de 10 dépendances (boxes) au prix de 150 000 €, net vendeur, hors frais de notaire,

VU l'accord de Monsieur BEDNAREK, par retour de courrier en date du 12/05/2022,

VU l'avis de la commission Cadre de vie, urbanisme et déplacement en date du 15 juin 2022,

CONSIDERANT que le prix du bien se situe en dessous du seuil de consultation du domaine (<180 000 €),

CONSIDERANT que ce terrain situé en zones UE et UB constitue une friche depuis 2008, au cœur d'un secteur attractif en terme de rénovation urbaine,

CONSIDERANT que l'ensemble du site, compris l'assiette foncière du cinéma Excelsior, a été identifié dans le cadre d'une étude de faisabilité en 2019 pour la réalisation du centre culturel,

CONSIDERANT qu'à cet effet, la commune a déjà acquis le terrain attenant à sa propriété du 71 rue de la Liberté, situé au n°69 à la suite d'une délibération n°30/758 en date du 24 juin 2019 et est en cours d'acquisition du bâtiment principal de l'ancien cinéma et de ses dépendances (délibération n°20/082 du 24/03/2022),

CONSIDERANT qu'aucun autre site, situé en centre-ville et à proximité équivalente des transports en communs et commodités nécessaires à cet équipement n'est actuellement disponible pour mener à bien ce projet,

CONSIDERANT que cette acquisition constitue un motif d'intérêt public pour la réalisation du projet et justifie cette acquisition, et que le prix de vente retenu tient compte des dimensions et de la localisation du bien adaptées aux besoins du futur centre culturel,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Alexis TEILLET, Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1
Abstention : Olivier VAGNEUX

DECIDE l'acquisition du bien, identifié lots n°1 à 6, 8 à 10 et 12, cadastrés AB 13, constitué de 10 boxes, situés 78 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge.

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes inhérents à l'acquisition de ce terrain.

DIT que la dépense en résultant, soit 150 000 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, sera imputée sur le budget 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexis TEILLET
Maire

